



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
09/09/2026

Date d'affichage :
09/09/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	15

Objet :

**CCSI : Modification des
statuts de la Communauté
de Communes Sausseron-
Impressionnistes /
Changement d'adresse du
siège social**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260924-382026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMAN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté : Dominique LOIZEAU pouvoir à Nadine LOIZEAU

Le quorum est atteint.

M. Angelo NORIS a été désigné secrétaire de séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes approuvant le projet de modification des statuts et le transfert du siège social de la Communauté de Communes ;

Vu le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes souhaite procéder à une modification de ses statuts afin de prendre en compte les évolutions nécessaires à son fonctionnement et à l'exercice de ses compétences ;

Considérant qu'il convient également de fixer le siège social de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à l'adresse suivante :

**Hôtel Communautaire Sausseron Impressionnistes
32 rue Ampère
95300 ENNERY**

Considérant que le projet de nouveaux statuts a été transmis à la commune afin que le Conseil municipal se prononce sur leur approbation ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **Article 1 :**
D'approuver la modification des statuts de la **Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)**, conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération.
- **Article 2 :**
D'approuver le transfert et la fixation du siège social de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à l'adresse suivante :

**Hôtel Communautaire Sausseron Impressionnistes
32 rue Ampère
95300 ENNERY**
- **Article 3 :**
D'approuver en conséquence les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, annexés à la présente délibération.
- **Article 4 :**
D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à l'accomplissement des formalités administratives correspondantes.
- **Article 5 :**
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ainsi qu'à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Le secrétaire de séance

Brahim MOHA

Angelo NORIS



A blue ink signature of Angelo NORIS.